



2019

GUIDE DE LA FORMATION SYNDICALE

Lire en page...

- ② Questions-Réponses
- ③ et ④
 - Calendrier des stages organisés à l'UD de Loire-Atlantique
 - Fiches techniques stages
- ⑤ Calendrier des sessions nationales
- ⑥ Courrier de demande d'autorisation d'absence
- ⑦ et ⑧ Fiche d'inscription



**UNION DEPARTEMENTALE
CGT-FORCE OUVRIERE 44**
Bourse du Travail F. Pelloutier
2, place de la Gare de l'Etat
44200 Nantes
☎ 02.28.44.19.00 / 📠 02 40 35 49 46
E-m@il : sbaud@fo44.fr

Pourquoi participer à une session de formation syndicale?

Etre représentants du Comité Social d'Entreprise en qui les salariés ont confiance ; Etablir un cahier de revendications crédible et savoir négocier avec son employeur; Connaître ses droits pour mieux les exercer...; Tout cela s'apprend !

La formation syndicale à Force Ouvrière a été conçue pour répondre aux besoins réels des salariés dans l'exercice de toutes les activités syndicales. Le nouvel adhérent comme le Secrétaire de syndicat, le Délégué du Personnel comme le conseiller prud'homal y trouveront une session adaptée à leurs besoins.

Ai-je droit à la formation syndicale ?

Réponse : Oui, tout salarié (art. L.3142-7 du Code du travail) peut bénéficier (sous certaines conditions) de la formation syndicale.

Puis-je participer à une session sans être adhérent(e) à Force Ouvrière ?

Réponse : Non. Pour bénéficier de la formation syndicale, il faut être adhérent(e) (c'est-à-dire : à jour de ses cotisations auprès du syndicat de l'entreprise).

À qui m'adresser pour m'inscrire ?

Réponse : À l'Union départementale FO par l'intermédiaire de ton syndicat. Les demandes d'inscription doivent parvenir à l'UD deux mois avant le stage.

Quand demander le congé auprès de l'employeur ?

Réponse : La demande de congé doit être adressée à l'employeur au minimum un mois avant le début de la formation. (Page 6)

Mon employeur peut-il refuser ma demande ?

Réponse : Oui, mais il doit justifier son refus. Cela peut être le cas quand : – le contingent annuel des jours de formation est atteint dans l'entreprise ; – il existe des raisons de service, mais l'avis conforme du comité d'entreprise est requis ; – le nombre excessif de demandes.

Suis-je rémunéré(e) pendant mon stage ?

L'article L.2145-6 du code du travail prévoit, depuis le 23 septembre 2017, que : « **le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération. L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue. Le montant du salaire et des contributions et cotisations afférentes au salaire maintenu à la charge du salarié sont déduits de la contribution définie au 1° de l'article L. 2135-10** ».

Il n'y a donc plus de perte de salaire, ni de demande de subrogation de la part des employeurs.

Les frais de déplacement, de restauration ou d'hôtellerie sont-ils pris en charge ?

Réponse : Ces frais sont pris en charge, sous conditions, par l'organisme de formation (ou le comité d'entreprise).

Accident en cours de stage et accident de trajet, que faire ?

Réponse : Les accidents en cours de stage et les accidents de trajet donnent lieu à réparation. La loi a étendu le bénéfice des dispositions de l'article L.412-8 du Code de la Sécurité sociale aux salariés accomplissant une session de formation dans les conditions prévues par les articles L.4616-14, L.2325-44 et L.3142-7 du Code du travail, pour les accidents survenus par le fait ou à l'occasion de cette formation.

Suis-je tenu(e) à des obligations après le stage ?

Réponse : Non, Force Ouvrière considère que l'indépendance du syndicat et la liberté individuelle sont indissociables. C'est pourquoi il appartient à chaque adhérent de décider seul si son engagement militant l'amène à prendre plus de responsabilités syndicales ou non.

Vais-je revenir à l'école ?

Réponse : Non, les stages sont animés par des militants qui utilisent les outils pédagogiques les plus modernes (powerpoint, vidéos...) dans une démarche interactive où les stagiaires progressent par eux-mêmes, dans un esprit convivial, par des discussions, des recherches individuelles et collectives...



IMPORTANT- LA PROCEDURE D'INSCRIPTION

Toutes les demandes d'inscription doivent impérativement être adressées à l'Union Départementale **par le Secrétaire du Syndicat de base**, revêtues de sa signature et du cachet du syndicat, pour accord.

L'UD transmettra ces candidatures au Centre de Formation des Militants Syndicalistes (Confédération) ou au secteur confédéral concerné pour les sessions nationales. Le stage intitulé « *Découverte FO et moyens d'action du syndicat* » est un stage de 1^{er} niveau qu'il est obligatoire de faire avant les autres. Le stagiaire ou le secrétaire du syndicat doit demander à son employeur un congé de formation économique, sociale et syndicale **au minimum un mois avant le début de la session** par courrier. Le respect de ce délai est impératif pour ouvrir le droit à la formation. Toutefois, le stagiaire n'est pas obligé, lors de sa demande, de joindre la convocation au stage qui peut lui parvenir après ce délai.

La fiche d'inscription (*ci-après, **sauf pour stage CHSCT et CSE***) doit être remplie lisiblement et adressée à l'Union départementale de Loire-Atlantique par courrier, par Fax au 02 40 35 49 46 ou par E-M@il : sbaud@fo44.fr.

Condition commune à tous les stages : être adhérent à FO, **à jour de ses cotisations**.

FO la force syndicale

CALENDRIER 2019 - SESSIONS DEPARTEMENTALES

Sem	Dates 2019	Intitulé	Lieu	
06	Du 5 au 7 février 2019	Découvrir l'économie	Union Départementale 44 2, pl de la Gare de l'Etat à Nantes	
09	Du 25 février au 1 ^{er} mars 2019	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat		
10	Du 4 au 8 mars 2019	CE / CSE – Niveau I		
11	Du 12 au 13 mars 2019	PAP / CSE		
13	Du 25 au 29 mars 2019	CE / CSE – Niveau II		
13	Du 26 au 28 mars 2019	Communication orale		
17	Du 24 au 26 avril 2019	Connaître ses Droits I		
20	Du 13 au 17 mai 2019	Santé, Sécurité et Conditions de travail (300 salariés et plus)		
20	Du 13 au 17 mai 2019	CE / CSE – Niveau I		
21	Du 21 au 22 mai 2019	PAP / CSE		
23	Du 3 au 7 juin 2019	Se développer		
25	Du 17 au 21 juin 2019	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat		
25	Du 17 au 21 juin 2019	CE / CSE – Niveau II		
27	Du 3 au 4 juillet 2019	Trésoriers de syndicats		
39	Du 23 au 27 septembre 2019	CE / CSE – Niveau I		
41	Du 7 au 11 octobre 2019	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat		
42	Du 14 au 18 octobre 2019	CE / CSE – Niveau II		
47	Du 19 au 21 novembre 2019	Négociateur		
49	Du 2 au 6 décembre 2019	Connaître ses Droits II		
51	Du 16 au 20 décembre 2019	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat		
10	Du 4 au 8 mars 2019	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat		Union Locale de St Nazaire 4, rue F. Marceau à St Nazaire
48	Du 25 au 29 novembre 2019	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat		

Deux stages « AFIP » (destiné aux conseillers prud'homaux uniquement) seront organisés en 2019. Les dates seront communiquées ultérieurement.
 1^{er} semestre - (5 jours) : Les modes de rupture du contrat de travail à durée indéterminée – Les conseillers rapporteurs – Analyse juridique d'un dossier
 2nd semestre – (3 jours) : La rédaction d'un jugement

FICHES TECHNIQUES

DECOUVERTE FO ET MOYENS D'ACTION DU SYNDICAT	Objectif(s)	Etablir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société. Organiser et coordonner le travail dans les structures syndicales et les IRP
	Condition(s) à remplir par le stagiaire Programme	Manifester un intérêt pour l'action syndicale. Etre présenté par son syndicat. Rapport des forces dans l'entreprise - Les représentants du personnel : rôle et moyens d'action - Les syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la CGT-FO et les organisations syndicales internationales - L'histoire du mouvement syndical et de la CGT-FO L'action syndicale revendicative - Organisation et répartition du travail syndical - L'actualité sociale, économique et syndicale
CONNAÎTRE SES DROITS I	Objectif(s)	Appréhender la recherche dans le code du travail et la Convention collective dans l'activité quotidienne du syndicat. Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode de calcul aux élections professionnelles.
	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat ». Réservé en priorité aux IRP du privé ainsi qu'aux camarades de la Fonction Publique confrontés à des contrats de droit privé dans leur établissement.
	Documents de travail Programme	Les stagiaires doivent se munir de leur Convention Collective. Autre support fourni à chaque stagiaire par le CFMS. Survole historique du droit du travail, hiérarchie des normes juridiques Utilisation de la Convention Collective et du Code du Travail Mises en pratiques à partir de cas concrets

CONNAÎTRE SES DROITS II	Objectif(s)	Conseiller et orienter les syndicats au sein des Unions départementales ou Unions locales afin de faire respecter les droits individuels et collectifs des salariés.
	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Avoir effectué les stages « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » et « Connaître ses Droits I ». Assumer ou s'approprier à assumer un mandat de l'Union départementale pour assurer une permanence syndicale.
	Documents de travail	Les stagiaires doivent se munir d'un code du travail. Un recueil sera mis à disposition des stagiaires
	Programme	Rappel sur le maniement du Code du Travail et de la Convention collective – Organisation judiciaire en France – Les raisons et les conditions de recours à une juridiction – Le raisonnement juridique et la méthode d'analyse – La rupture conventionnelle.

CE / CSE	Objectif(s) Condition(s) à remplir par le stagiaire	Utiliser les différents outils du CE Concerne les entreprises d'au moins 50 salariés. Avoir effectué, dans toute la mesure du possible, le stage « Découverte FO et moyens d'action du syndicat », sinon s'engager à le faire - Etre membre titulaire du CE / CSE - Inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord de l'UD. Impératif : être pris en charge par le CE / CSE.
	Programme	L'histoire des Comités d'Entreprise en France - La réunion du CE (ordre du jour, la conduite de la réunion, les délibérations, l'enregistrement des débats, le compte-rendu) - Le fonctionnement du CE (rôle du président, du secrétaire, du trésorier et du représentant syndical, le règlement intérieur) - Les moyens du Comité d'entreprise (les locaux, le budget de fonctionnement, la formation des membres, la responsabilité civile) - Les activités sociales et culturelles (le montant de la dotation, analyse et réalisation d'un budget, les prestations exonérées de cotisations sociales) - Le rôle économique du CE (notion d'établissement et d'entreprise, l'information et la consultation, les documents obligatoires remis au CE, la construction d'un tableau de bord d'indicateurs économiques, la confidentialité des informations) - Le recours aux experts.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (Ancien rôle et fonctionnement du CHSCT)	Objectif(s) Condition(s) à remplir par le stagiaire	Exercer les missions de membres au CHSCT/SSCT en lien avec les actions du syndicat Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » ou s'engager à la faire. Etre membre au CHSCT / SSCT. Etre présenté par son syndicat. Impératif : être pris en charge par son employeur
	Programme	Le CHSCT/SSCT, source de revendications : -Rappel des positions FO en matière de santé, sécurité, conditions de travail. -Histoire de la prévention des risques professionnels -Mise en place, Fonctionnement, Missions, Pouvoirs Le CHSCT/SSCT et les organismes de prévention Le CHSCT/SSCT et les accidents du travail et les maladies professionnelles Le CHSCT/SSCT et l'insertion des personnes handicapées en milieu du travail

NEGOCIER	Objectif(s)	Acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat. Les champs de négociations ne sont pas spécialisés.
	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Avoir effectué le « Découverte FO et moyens d'action du syndicat». S'adresse principalement aux délégués syndicaux et délégués syndicaux centraux, aux secrétaires de syndicats ainsi qu'aux camarades siégeant en CT/CTE, se retrouvant en situation de négociation ou participant à la délégation de négociation.
	Programme	Les trois phases de la négociation : 1 ^{ère} : documentation, stratégies, délégation / 2 ^{ème} : écoute, argumentation / 3 ^{ème} : suivi, communication. Le cadre légal et réglementaire n'est pas abordé.

COMMUNICATION ORALE	Objectif(s)	Développer des facultés d'expression orale dans le contexte syndical. Les participants seront acteurs de leur apprentissage par le biais de mises en situation suivies de débriefings personnels et émotionnels. Utilisation de matériel vidéo.
	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Avoir effectué le stage « Découverte FO et moyens d'action du syndicat » Cette formation s'adresse aux militants ayant une expérience syndicale confirmée.
	Programme	Les différents types de communication La communication verbale et non verbale Le comportement

TRÉSORIER DE SYNDICATS	Objectif(s)	Gérer la trésorerie de syndicat ayant des ressources inférieures à 2 000 €
	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Etre secrétaire ou secrétaire-adjoint, trésorier ou trésorier-adjoint de son syndicat ou de sa section syndicale. Il est souhaitable de se munir de son ordinateur portable et de ses pièces comptables.
	Programme	Notion élémentaire de comptabilité – Les différents seuils de ressources – Les différentes obligations en fonction des ressources – La gestion de la trésorerie syndicale pour des ressources inférieures à 2 000 € - Trésorerie et représentativité syndicale – Les cotisations – Les outils indispensables au syndicat pour la trésorerie – La publication des comptes.

SE DEVELOPPER	Objectif(s)	Elaborer et mettre en œuvre un plan de développement du syndicat en s'appuyant sur une méthode de travail et des outils pertinents
	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Avoir impérativement suivi la session « Découverte FO et moyens d'action du syndicat » Etre secrétaire de syndicats ou de sections syndicales, membre du bureau du syndicat Destiné aux militants chargés du développement à l'UD s'il y a lieu et/ou ayant un mandat du syndicat pour pouvoir mettre en œuvre un plan de développement.
	Programme	La syndicalisation : succès et/ou difficultés rencontrés par les syndicats : analyse. Elaboration - Mise en œuvre d'un plan de développement du syndicat : fixation des objectifs

Information sur le Protocole d'Accord Préélectoral (PAP) et mise en place Comité Social et Economique	Objectif(s)	Préparer la mise en place du Comité Sociale et Economique (CSE) et comprendre son fonctionnement - Savoir négocier le protocole d'accord préélectoral (PAP)
	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Avoir effectué le stage « Découverte FO et moyens d'action du syndicat » Manifester un intérêt pour l'action syndicale
	Programme	Conditions et cadre de mise en place du CSE - Attributions et moyens du CSE – Composition du CSE – Modalités de recours à l'expertise – Fonctionnement du CSE – Commission Santé, sécurité et conditions de travail (CSST) – Modalités de conclusion du PAP et contenu 6 Organisation des élections et nouveautés à connaître.

DECOUVRIR L'ECONOMIE	Objectif(s)	S'approprier des notions élémentaires d'économie afin de : -Comprendre et pouvoir expliquer les orientations essentielles de la Confédération -Construire et argumenter des revendications dans l'entreprise afin de les argumenter
	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Avoir effectué le stage « Découverte FO et moyens d'action du syndicat »
	Programme	Le terrain économique – Le bulletin de paie – Le salaire différé – La production et la répartition des richesses – Le pouvoir d'achat – Le libéralisme économique – Sujets d'actualité.



CALENDRIER 2019 - SESSIONS NATIONALES

Pour les conditions à remplir, se renseigner auprès de l'UD - Sonia

INSTITUT DU TRAVAIL DE STRASBOURG

03	Du 14 au 18 janvier	« Négociations collectives »
06	Du 4 au 8 février	« Actualités juridiques »
07	Du 11 au 15 février	Le Comité Social et Economique
10	Du 4 au 8 mars	AFIP – Conseillers prud'hommes
13	Du 25 au 29 mars	Emploi
15	Du 8 au 12 avril	« L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes »
23	Du 3 au 7 juin	« Défenseurs syndicaux devant les Prud'hommes »
38	Du 16 au 20 septembre	« Les modes d'organisation du travail »
40	Du 30 septembre au 4 octobre	« Assurance chômage »
41	Du 7 au 11 octobre	« Actualités juridiques »
42	Du 14 au 18 octobre	« Prévention et lutte contre les inégalités au travail »
45	Du 4 au 8 novembre	AFIP – Conseillers prud'hommes
46	Du 12 au 15 novembre	Le Comité Social et Economique
50	Du 9 au 13 décembre	AFIP « Formation de formateurs AFIP »

INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL – Panthéon Sorbonne

7	Du 11 au 15 février	Formation de formateurs
8	Du 18 au 22 février	Le Comité Social et Economique
11	Du 11 au 15 mars	Le Comité Social et Economique
12	Du 18 au 22 mars	AFIP – Le licenciement pour motif disciplinaire
13	Du 25 au 29 mars	Formation Professionnelle continue
20	Du 13 au 17 mai	Le Comité Social et Economique
21	Du 20 au 24 mai	Droit de la consommation
27	Du 1 ^{er} au 5 juillet	Distinguer ce qu'est une discrimination pour préparer un contentieux (Niveau 1)
37	Du 9 au 13 septembre	Les nouveaux enjeux en matière de salaire et de rémunérations
37	Du 9 au 13 septembre	Formation de formateurs
38	Du 16 au 20 septembre	AFIP – Le licenciement pour motif disciplinaire
39	Du 23 au 27 septembre	Construire et mener en justice un dossier de discrimination (Niveau 2)
42	Du 14 au 18 octobre	Négociation collective
43	Du 21 au 25 octobre	Actualités juridiques
47	Du 18 au 22 novembre	Immigration
49	Du 2 au 6 décembre	Droit de la consommation
49	Du 2 au 6 décembre	Formation professionnelle
51	Du 16 au 20 décembre	Les modes d'organisation du travail

SECTEUR PRIVE

A adresser à l'employeur au moins un mois avant le début du stage

Nom-Prénom

EMPLOYEUR

Lieu et Date

Lettre recommandée + A.R

Objet : Demande d'autorisation d'absence

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des dispositions légales, concernant le Congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale (Article L2145-5 du code du travail), j'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence **du ... au ... /.../2019**, soit ... jours d'absence, pour participer à une session d'études syndicales organisée par le Centre de Formation des Militants Syndicalistes de la Confédération Générale du Travail FORCE-OUVRIERE.

L'article L.2145-6 du code du travail prévoit, depuis le 23 septembre 2017, que : « **le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération. L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue. Le montant du salaire et des contributions et cotisations afférentes au salaire maintenu à la charge du salarié sont déduits de la contribution définie au 1° de l'article L. 2135-10** ».

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom-Prénom

SECTEUR PUBLIC

A adresser à l'employeur au moins un mois avant le début du stage

Nom-Prénom

EMPLOYEUR

Lieu et Date

Lettre recommandée + A.R

Objet : Demande d'autorisation d'absence

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des dispositions légales, concernant le Congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 (Article 21) et les décrets n°2004-1193 du 9 novembre 2004 (fonction publique de l'Etat), n°2007-148 du 2 février 2007 (fonction publique hospitalière) et n°94-191 du 4 mars 1994 (fonction publique territoriale) j'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence **du ... au ... /.../2019** pour participer à une session d'études syndicales organisée par le Centre de Formation des Militants Syndicalistes de la Confédération Générale du Travail FORCE-OUVRIERE.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom-Prénom

DEMANDE D'INSCRIPTION AU STAGE

«

»

Du :	au :	A : Nantes
------	------	------------

Toutes les informations doivent être portées dans le questionnaire, sinon la demande sera retournée. **Ce document doit être transmis à l'Union départementale et ou à la Fédération signé et daté obligatoirement par le demandeur et par le Secrétaire du syndicat.**

Conditions d'accès pour participer au stage

Selon l'intitulé du stage, voir conditions auprès de l'UD

ADRESSE DU STAGIAIRE

NOM :	Prénom :
-------	----------

Adresse précise :

**A retourner à l'UD
2 mois avant le début
du stage**

Code Postal :	Ville :
---------------	---------

Téléphone personnel / E-M@il :

Date d'adhésion à FO :	N° de Sécurité Sociale :																			
------------------------	--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Union départementale :

Fédération :

NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code Postal :	Ville :
---------------	---------

Téléphone professionnel :

Nombre de salariés dans l'entreprise :
--

Secteur :	Public <input type="checkbox"/>
-----------	---------------------------------

Privé <input type="checkbox"/>

FONCTIONS SYNDICALES

Secrétaire de syndicat ou de section syndicale

.....

Depuis le :

Trésorier de syndicat ou de section syndicale.....

Depuis le :

Membre du bureau du syndicat.....

Membre du bureau ou de la CE de la Fédération de l'U.D ou de l'UL.....

Délégué syndical.....

Représentant syndical au Comité d'Entreprise.....

Représentant syndical au Comité Central d'Entreprise.....

Représentant syndical au CHS-CT
Depuis le :

Défenseur devant les Prud'hommes.....

Conseiller du salarié.....

Membre du Comité Technique Paritaire.....

FONCTIONS ELECTIVES

Délégué du personnel

Depuis le :

Membre du CE

Depuis le :

Membre du Comité Central d'Entreprise.....

Membre du CHS-CT.....

Depuis le :

Membre du CAP.....

Membre du CTP

Conseiller Prud'hommes

Section Prud'homale :

Autres :

--

oui non

As-tu déjà participé à des stages ?

si oui, précise le ou les stages que tu as déjà effectué(s) :

•	Année :

Joindre **obligatoirement** un RIB (ou un RIP) ou remplir le formulaire ci-dessous :

Nom de la banque	Code établissement	Code guichet	N° de compte	Clé

<u>ACCORDS</u>	DATE	Signature ou cachet obligatoire pour U.D et/ou FEDERATION
STAGIAIRE		
SYNDICAT		
UD et/ou FEDERATION		